

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	5
de votants	5

N° 9/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 03/04/2018**

OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES

L'an deux mille dix huit et le trois avril à 14 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : MMs Eric MALHERBE, Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Urbain VIGIER, Valérie CHAYLA

Etaient Absents : Jacques THIOT et Nicolas PERRET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Cette délibération annule et remplace la délibération N°7/2018.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le taux des taxes locales pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux des taxes pour l'année 2018 :

‣ Taxe d'habitation	7.58
‣ Taxe foncière (bâti)	5.21
‣ Taxe foncière (non bâti)	57.99

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le 03/04/2018
Le Maire

